



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

Service interministériel de défense
et de protection civile

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DE LA DISPOSITION
SPÉCIFIQUE ORSEC « GRAND FROID » (prévention et gestion des impacts sanitaires et
sociaux liés aux vagues de froid) DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS**

LE PRÉFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret de M. le Président de la République en date du 1^{er} septembre 2015 nommant M. Laurent FISCUS, préfet du Calvados à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU la circulaire interministérielle du 28 septembre 2011 relative à la procédure de vigilance et d'alertes météorologiques ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGS/VSS/VSS2/DGSCGC//DGT/DGOS/DGCS/SGMAS 2018/236 du 18 octobre 2018 relative à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018/2019 ;

Vu la disposition générale ORSEC du département du Calvados du 14 janvier 2019.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La disposition spécifique ORSEC « Grand Froid » (prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid) dans le département du Calvados, jointe au présent arrêté, est approuvée et entre en vigueur à compter de ce jour.

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, la directrice générale de l'agence régionale de santé, les chefs de services de l'État concernés, le directeur départemental des services d'incendie et de secours et l'ensemble des maires des communes du département du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le - 5 FEV. 2019

Laurent FISCUS